

Bernex, le 4 avril 2022

Compte rendu du conseil municipal du 4 avril à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Bernex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 31 Mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Emilien Abgrall, Jean-Jacques Bertoni, Sandie Masson, Stéphane Vesin, Edouard Betemps, Sylvie Trincaz, Marie Perard, Richard Martinez, Pierrarnaud Christin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Laurine Carraud (excusée)

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

1) Approuve le projet de convention financière accordant au Football Club du Gavot une subvention totale de 16.589,00 € par an pendant 5 ans à répartir entre les communes de Bernex, Féternes, Larringes, Saint-Paul-en-Chablais, Thollon-les-Mémises et Vinzier en fonction de leur population selon la publication annuelle de l'INSEE (50% pour Champanges) et autorise le Maire à signer ladite convention d'une durée de cinq ans à compter de sa date de signature

2) Augmente les taux d'imposition des taxes directes locales de 1% qui s'élèvent donc à :

- Taxe foncier bâti : 25,74 %
- Taxe foncier non bâti : 100,00%.

(1 abstention : Emilien Abgrall)

3) Approuve le Compte Administratif Principal 2021, comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 2.344.720,60 €
- Dépenses de fonctionnement : 1.703.814,31 €

Excédent : 640.906,29 €

- Recettes d'investissement : 684.734,68 €
- Dépenses d'investissement : 745.753,28 €

Déficit : 61.018,60 €

4) Approuve le Compte Administratif 2021 du service des Remontées Mécaniques, comme suit :

- Recettes d'exploitation : 464.594,67 €
- Dépenses d'exploitation : 454.329,49 €

Excédent : 10.265,18 €

- Recettes d'investissement : 475.257,98 €
- Dépenses d'investissement : 544.766,22 €

Déficit : 69.508,24 €

Etant ici précisé que préalablement à la discussion et au vote de tous les Comptes Administratifs, le Maire s'est retiré. La présidence de la séance étant alors assurée par Mme Dorothee Tupin, adjointe.

5) Approuve les comptes de gestion 2021 principal et du service remontées mécaniques dressés par Mmes Yolande Mougnot et Claude Ester, receveurs

6) Affecte le résultat de fonctionnement 2021 du budget principal comme suit :

Résultat de l'exercice :

Excédent : 640.906,29 €

Excédent au 31.12.2021

Affectation complémentaire en réserves : 200.000,00 €

Affectation à l'excédent reporté : 440.906,29 €

7) Affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 du budget remontées mécaniques comme suit :

Résultat de l'exercice :

Excédent : 10.265,18 €

Excédent au 31.12.2021

Affectation complémentaire en réserves au compte 1064 : 5.000,00 €

Affectation complémentaire en réserves au compte 1068 : 5.265,18 €

Affectation à l'excédent reporté : Néant

8) Vote le budget primitif principal 2022 et celui du service remontées mécaniques comme suit :

Budget principal :

Fonctionnement : 2.387.000,00 €

Investissement : 1.410.000,00 €

Budget annexe des remontées mécaniques :

Fonctionnement : 623.505,00 €

Investissement : 482.370,18 €

9) Décide de sécuriser le cheminement des modes actifs au cœur du village par la création d'un trottoir sur un linéaire total de 200 m et d'un quai bus normé sur les deux sens de circulation pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite ainsi que la création d'une double écluse à sens prioritaire et d'aménager un rond-point de rayon extérieur 12m en entrée sud du Chef-Lieu pour un coût estimatif total s'élevant à la somme de 586.164,63 euros hors taxe et s'engage à réaliser ces travaux. Il sollicite une subvention pour le financement de cette opération de sécurité au titre de la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière année 2021 – Programme 2022

10) Modifie les tarifs Eté des remontées mécaniques et les tarifs des forfaits VTT à compter du 1er mai 2022

11) Décide de prendre en charge les frais de l'action de formation intitulée « Maintenance ventilateurs » du 21 au 22 avril 2022 à Bolzano moyennant un montant estimatif de 1.525,00 € H.T incluant le coût pédagogique, les frais d'hébergement et les repas pour un technicien.

12) Discute d'affaires diverses

- Sortie de la fête des mères le 18 juin 2022. Des devis ont été demandés pour diverses destinations
- Point sur le fonctionnement du service scolaire

13) Ne souhaite pas que Monsieur le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :

- section A n° 4157 lieudit Clos de la Côte
- section D n° 1371, 1375, 1809, 1812, 1813, 2247, 2249, 2250 et 2253 sis 1442 route de Grange-Blanche et sur la commune de St Paul en Chablais section C n° 342
- section D n° 1397, 2358, 2360, 2979, 2981 sis 2422 route de Grange-Blanche.